

Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie, fière de ses multiples ricfiesses où la mer et la terre se marient en offrant une qualité de vie exceptionnelle.

Sainte-Luce, le 08 mars 2021

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le jeudi 11 mars 2021 à 20 h en visioconférence et en présentiel.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Achat, réparation et remplacement de pièce(s) pour le souffleur à neige;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

Stephane Forest

Directeur général et secrétaire-trésorier

p.j. (2)

1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0 • Téléphone : 418 739-4317 • Télécopieur : 418 775-4888 Courriel : sainte-luce@sainteluce.ca • www.sainteluce.ca Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil, tenue le 11 mars 2021 à 20h08, au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, sont présents:

Les conseillers, monsieur Gaston Rioux, monsieur Roch Vézina, madame Karine Ayotte et monsieur Rémi-Jocelyn Côté, sont en vidéoconférence, formant tous quorum sous la présidence de la maire suppléante, madame Micheline Barriault, qui est présente dans la salle du conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, est aussi présent dans la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de la maire suppléante;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Achat, remplacement et réparation de pièce(s) du souffleur à neige;
- 4. Période de question;
- 5. Fermeture de la séance.
- 1. Ouverture de la séance et mot de la maire suppléante

2021-03-070 **2.** Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2021-03-071 3. Achat, remplacement et réparation de pièce(s) du souffleur à neige

CONSIDÉRANT le bris majeur à la transmission du souffleur à neige de la municipalité de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT la soumission de MARINDUSTRIEL, datée du 08 mars 2021;

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu de procéder à l'achat de la transmission RENMANN MG5050SC RATIO 2.4 #3 HSG 11.5 VULK MECHANICAL VALVE, au montant de 5 269,80 \$ avant les taxes, ainsi qu'un SEAL GSK KIT au montant de 630,68 \$ avant les taxes, en plus des frais de livraison pour ces pièces, le tout, tel qu'il appert de la soumission reçue de monsieur Guy Daigneault de MARINDUSTRIEL, datée du 08 mars 2021. La garantie sera déclinée.

Les coûts sont imputables au poste budgétaire numéro 02 33602526.

4. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

2021-03-072 **5.** Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault
Maire suppléante

Micheline Barriault Maire suppléante

Stéphane Forest Directeur général et secrétairetrésorier